

INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Programmes d'enquête pénale sur les délits fiscaux

Qu'est-ce que l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) ?

Lancée en 2015 lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) est un projet conjoint de l'OCDE et du PNUD visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de vérification fiscale. Ce programme sans équivalent à l'appui du renforcement des capacités consiste à diligenter des spécialistes de la vérification fiscale chevronnés auprès d'administrations fiscales de pays en développement, où ils ont pour mission de dispenser une assistance concrète en situation réelle sur des dossiers en cours.

Cette initiative s'inscrit à l'appui du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales.

Programmes IISF d'enquêtes en matière de délinquance fiscale

Le périmètre de l'Initiative IISF est aujourd'hui étendu dans le but de fournir une assistance concrète aux responsables des services fiscaux et autres autorités chargées d'enquêter sur des infractions à caractère fiscal et financier, et de leur transférer les compétences correspondantes en matière d'enquête.

Les enquêtes en matière de délinquance fiscale portent habituellement sur des particuliers fortunés titulaires de comptes à l'étranger, des entreprises qui se rendent coupables de fraude fiscale et des groupes criminels organisés qui commettent des fraudes à la TVA de type « carrousel » et autres. Enquêter sur ces dossiers suppose pour les experts de suivre dans le monde entier des flux financiers qui transitent souvent par un réseau complexe de montages juridiques caractérisés par des structures de propriété (bénéficiaires légaux et effectifs) opaques situés dans de multiples juridictions.

Ces programmes se concrétisent généralement par une assistance régulière sur place, avec plusieurs missions d'une à deux semaines sur une durée totale de 18 à 24 mois, complétées par une assistance à distance.



Programmes pilotes

- Arménie
- Colombie
- Costa Rica
- Honduras
- Kenya
- Ouganda
- Pakistan
- Tunisie

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les administrations d'accueil intéressées peuvent adresser une demande d'assistance en matière d'enquête à caractère fiscal en complétant un formulaire en ligne à l'adresse www.tiwb.org/fr/. Le Secrétariat recherche ensuite l'expert approprié dans son réseau d'administrations partenaires ou dans son Vivier d'experts IISF.

Les programmes IISF sont modulables et adaptés aux besoins et priorités spécifiques de chaque pays. Ils peuvent être centrés sur la résolution d'enquêtes en matière de délinquance fiscale, de fraude fiscale et d'autres flux financiers illicites.

Les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer au personnel local. Leur mission d'assistance consiste uniquement à encadrer et/ou conseiller les enquêteurs locaux sur l'approche à adopter, plutôt que d'intervenir directement dans les enquêtes sur les délits à caractère fiscal ou le recueil de preuves.

Auto-évaluations

Un outil de diagnostic, connu sous le nom de Modèle de maturité pour les enquêtes sur les délits à caractère fiscal (le Modèle de maturité), a été élaboré afin d'aider les administrations d'accueil à planifier les missions d'assistance IISF. Ce modèle permet aux juridictions d'autoévaluer leur niveau de maturité dans le domaine fonctionnel des enquêtes sur les délits fiscaux, à l'aune des dix principes applicables en matière de lutte contre la délinquance fiscale de l'OCDE. Ce niveau de maturité peut ensuite être considéré comme émergent, en progrès, établi ou idéal.

Impact à plus grande échelle

L'Initiative IISF est une réponse à l'intérêt porté à une mobilisation efficiente et efficace des ressources intérieures à l'appui de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de la concrétisation de l'engagement pris par la communauté internationale de renforcer la coopération internationale en matière fiscale.

Cette initiative change réellement la donne pour les administrations fiscales qui ont pu bénéficier de programmes centrés sur le contrôle des entreprises multinationales. Elle permet de renforcer les compétences des vérificateurs fiscaux et de les doter de nouveaux outils et procédures à même de les aider à améliorer leurs capacités de contrôle. Plus important encore, les programmes IISF sont un facteur essentiel de confiance pour les administrations fiscales et un moyen de dissuader les entreprises multinationales de recourir à des stratégies d'évasion fiscale. Ils concourent à instaurer une culture dans laquelle chacun s'acquiesce volontairement de ses obligations fiscales et dans laquelle les entreprises savent à quoi s'attendre de la part des administrations fiscales. Les administrations d'accueil participant à des programmes d'enquêtes en matière de délinquance fiscale devraient pouvoir bénéficier d'avantages similaires.

Confidentialité

Les Experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation est source de risques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts. Ces risques sont abordés dans le cahier des charges définissant le programme IISF, et seront gérés, dans la mesure du possible, en amont, pendant et à l'issue de chaque programme IISF.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les problèmes de confidentialité comme, par exemple, la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.



Experts

Outre les agents en activité détachés par les administrations partenaires, des fiscalistes retraités, spécialisés notamment dans la délinquance fiscale et issus du Vivier d'experts gérés par le PNUD sont également déployés.

Administrations partenaires

Face à la hausse de la demande de programmes d'enquêtes en matière de délinquance fiscale, de nouvelles administrations partenaires sont invitées à mettre à disposition leurs agents en exercice ayant les compétences et le bagage linguistique nécessaires aux fins de la mise en œuvre des programmes IISF.

Financement

Le Secrétariat obtient des financements pour tout ou partie des programmes IISF, avec le concours de son réseau d'administrations partenaires et/ou de donateurs. Le financement des programmes peut être complété par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura le premier cycle de mise en œuvre du programme, un partage ultérieur des coûts devra être envisagé.